

# Protocole de soutien entre l'USJ et la Commission nationale pour la femme libanaise

Un protocole d'accord a été signé entre l'Université Saint-Joseph et la Commission nationale pour la femme libanaise. Entrant dans le cadre de l'Opération 7e jour, cet accord a notamment pour but de soutenir les femmes marginalisées, les sensibilisant à leurs droits. Étaient notamment présents à l'événement Lara Karam Boustani, professeur à l'USJ et membre de la Commission nationale de la femme libanaise, le recteur de l'Université Saint-Joseph, le père René Chamussy, ainsi que l'épouse du chef de l'État et présidente de la commission, Wafa' Michel Sleiman.

Prenant la parole, Mme Karam Boustani s'est interrogée sur le sort des femmes libanaises « qui n'ont pas accès aux soins les plus élémentaires, celles qui méconnaissent leurs droits et celles qui n'ont pas les moyens qui leur permettraient d'accéder, par leur travail, à une autonomie financière ».

Notant que ce protocole d'accord vise à aider les femmes marginalisées, elle a souligné que « la Commission nationale de la femme libanaise, instituée par le législateur libanais en 1998, a rapidement su s'imposer en tant qu'organe consultatif et comme référence pour les questions relatives à la femme ».

De son côté, le père Chamussy a indiqué que « cet engagement pour l'Université Saint-Joseph est important ; il se situe dans la droite ligne de ce que l'on a appelé l'Opération 7e jour, un engagement initié dans le droit fil du drame de 2006 qui avait conduit notre communauté universitaire à s'engager aux côtés des victimes de cette guerre, un engagement poursuivi année après année auprès des pauvres du Liban et que nous souhaitons cette année voir prendre toute sa dimension auprès des femmes libanaises ».

« Je ne pense pas qu'il soit le lieu aujourd'hui de disserter longuement sur cette Opération 7e jour. Je dirai simplement qu'il s'agit là de l'un des trois volets de la mission de notre université qui nous invite à toujours parfaire notre enseignement, à développer en tous domaines la recherche, et enfin à parfaire la formation d'étudiants-citoyens toujours soucieux des plus pauvres de leur pays », a-t-il dit.

« Telle est la perspective dans laquelle nous nous engageons aujourd'hui en signant avec vous ce protocole de coopération. La thématique qu'il promet nous est chère dans la mesure où elle implique tout à la fois la mobilisation de nos campus et institutions et l'engagement dans des opérations qui permettront à tant de femmes en difficulté de se retrouver, de se redresser,



Entourant le père René Chamussy, de gauche à droite, Mmes Nayla Moawad, Wafa' Sleiman et Randa Berry.

d'échapper en somme aux contraintes destructives d'une réalité qui parfois les écrase », a-t-il poursuivi.

« Sensibiliser tout un ensemble de personnalités aux exigences premières de la santé des femmes, aux droits qu'il leur revient d'assumer, aux engagements économiques qui devraient pouvoir les sauver de la misère, autant de travaux qu'ensemble nous allons pouvoir affronter et qui vont permettre à tous ceux et toutes celles qui s'engageront là de donner aux plus défavorisées ce qui devrait leur permettre d'émerger et d'affronter la vie », a-t-il souligné.

De son côté, Mme Sleiman a indiqué qu'il « y a à peine plus de soixante ans, les femmes n'étaient pas considérées assez intelligentes pour voter au Liban. Il n'y a même pas quarante ans qu'on a donné le droit aux femmes mariées de circuler et de voyager librement, sans l'autorisation de leur conjoint. Il n'y a même pas quinze ans que les femmes ont obtenu le droit d'exercer une activité commerciale sans l'agrément de leur époux. Il n'y a même pas trois ans que les mères libanaises se sont vu acquiescer la possibilité d'ouvrir un compte bancaire fiduciaire pour leur enfant mineur sans avoir besoin de la signature préalable de leur mari ».

« Malgré la Constitution libanaise qui met l'accent sur l'égalité entre tous les Libanais, l'adhésion du pays à la charte des Nations unies qui stipule que tous les hommes sont nés libres et égaux et la signature de nombreux traités et conventions visant à l'amélioration de la situation féminine, la discrimination existe toujours, notamment dans la législation ainsi que dans les pratiques, et la femme libanaise peine toujours à acquiescer certains droits fondamentaux », a-t-elle dit.

Elle a mis l'accent sur « la

réforme de certaines lois discriminatoires, l'échange d'expériences ainsi que la formation afin de surmonter les obstacles qui freinent ou retardent l'émancipation intellectuelle de la femme ainsi que son indépendance matérielle et financière ».

« À la Commission nationale de la femme libanaise, nous sommes conscients que ce n'est pas par les rivalités, mais par le dialogue social, l'éducation et la formation civique, professionnelle et politique que la femme parviendra à remplir pleinement son rôle au sein de la société. Nous conduisons en ce sens de nombreuses batailles. En 2011, nous avons lancé une campagne nationale intitulée "Wayn Ba'dna" dont le but est d'amender les articles de loi et décrets qui ont des effets économiques et sociaux discriminatoires à l'égard des femmes. Nous avons également préparé une étude sur la transmission de la nationalité par la femme libanaise à ses enfants nés de père étranger, en collaboration avec d'anciens ministres, des experts de la société civile et des hommes de loi. À l'occasion de la Journée internationale de la femme, le 8 mars 2012, nous avons lancé une campagne nationale visant à soutenir le rôle des femmes dans le processus de paix et de prise de décisions. Et plus récemment, nous avons publié la stratégie nationale pour les femmes au Liban 2011-2021 », a-t-elle ajouté.

« Aujourd'hui, c'est avec l'Université Saint-Joseph que nous sommes heureux de collaborer. Ce protocole de coopération que nous venons de signer possède trois volets essentiels au développement et à l'autonomisation des femmes. Il a de fait pour objectif de les sensibiliser au droit et à la santé et de les former à la gestion. Pour ce faire, il implique les différentes facultés de l'uni-

versité ainsi que les institutions qui en dépendent », a-t-elle noté.

« Avec la mise en œuvre de ce projet, nous marquons aujourd'hui une nouvelle étape dans le processus de renforcement du rôle des femmes au Liban. Nous voulons ainsi sensibiliser les jeunes femmes aux questions légales, qu'elles soient générales, personnelles ou simples préoccupations, et les faire profiter des services et consultations juridiques gratuites dont bénéficient l'ensemble des citoyens par le biais du "dispensaire juridique" présent au sein de la faculté de droit et des sciences politiques de l'USJ dans le cadre de l'Opération 7e jour. Il s'agit également de les former aux outils de gestion afin de permettre aux plus ambitieuses de réaliser librement leur propre projet de vie et de participer pleinement au secteur économique du pays. Et pour finir, le projet permettra aux jeunes femmes d'être informées sur les questions de santé afin de pouvoir jouir de la meilleure condition physique et améliorer leur qualité de vie ainsi que celle des générations futures », a-t-elle ajouté.

« Cependant, la mise en place de ce protocole que nous jugeons nécessaire et primordial doit être accompagnée de réformes légales, de politiques parallèles et de programmes à l'échelle nationale afin d'assurer pleinement la promotion des droits des femmes, l'égalité des chances et un meilleur accès au pouvoir économique et politique. Je salue toutes les femmes, célèbres ou inconnues, qui, dans leur vie professionnelle, intellectuelle, militante ou politique, ont forcé des portes qui n'étaient censées être ouvertes qu'aux hommes ; toutes ces pionnières qui, souvent seules, ont lutté pour l'égalité », a-t-elle souligné en conclusion.